



**DELIBERATION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Mercredi 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 14 mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – BAECKER - MM COULON - BECHARD – AUBIN – REBUFFAT

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes FOURES – DE CORO - PANAFIEU – MENALDO KEBDANI - MM NEVEU – ALTIER –

**PROCURATIONS** : Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET  
Monsieur NEVEU à Madame POULLET  
Madame MENALDO KEBDANI à Monsieur REBUFFAT  
Madame PANAFIEU à Monsieur CHABAUD

Soit 17 votants

-----  
**OBJET** : Contrat territorial 2025

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération 2024/64 portant demande de subvention auprès du conseil départemental du Gard au titre du contrat territorial 205 pour la tranche 3 des travaux de voirie sur la traversée des villages

CONSIDERANT la doctrine du conseil départemental en matière d'aides financières, et les conventions fixant la participation du conseil départemental d'une part, et donnant autorisation à la commune de réaliser les travaux sur le domaine public routier départemental d'autre part,

DECIDE à l'unanimité

**ARTICLE 1** : d'approuver les deux conventions suivantes proposées par le conseil départemental du Gard :

- Convention fixant la participation financière du conseil départemental à l'opération de la tranche 3 aménagement en traversée d'agglomération.
- convention autorisant la commune à réaliser des travaux sur le domaine public routier départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**

